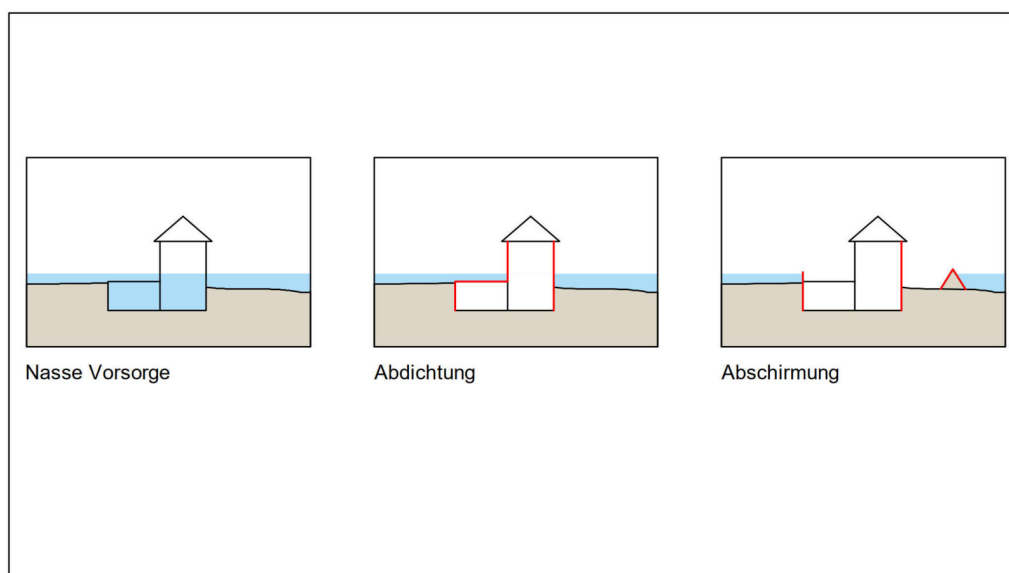




## Préavis d'expert sur les mesures de protection des bâtiments contre les crues

Prévention, Gestion de crise (danger naturel), Analyse des risques / Potentiel de dommages, Protection d'objet, Rapport de consultant / avis, Preuve de protection d'objet, Modelé de terrain

Pour les projets de construction dans des zones de danger, le maître d'ouvrage doit fournir une documentation qui montre que le bâtiment sera protégé contre les inondations ou que les dégâts occasionnés seront faibles. Les exigences et les documents requis varient selon les cantons et le niveau de danger. Niederer et Pozzi Umwelt AG vous assiste dans l'élaboration des preuves nécessaires et la relation avec les autorités de contrôle. Nous travaillons aussi volontiers avec le maître d'ouvrage et les concepteurs pour développer des mesures de protection fonctionnelles qui protègent votre construction et répondent aux exigences légales. Nous nous appuyons sur notre riche expérience acquise dans l'élaboration de diverses cartes de danger et de nombreux projets de protection d'objet dans différents cantons de Suisse.

### NOS PRESTATIONS

- Analyse danger inondation et ruissellement
- Définition cote de protection
- Stratégie de protection
- Coordination avec les autorités compétentes
- Représentation sur plans